

A la Une

Campagne de communication sur le handicap

Le 3 octobre 2014 ont été réunis sur le site Lumière, les correspondants handicap qui relaient les politiques ministérielles du handicap pour tous les périmètres.

Lors de cette session ouverte par Isabelle Mérignand, sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel, il a été rappelé le rôle déterminant des correspondants handicap pour mettre en œuvre une politique renouvelée, déterminée et efficace du handicap en matière de recrutement, d'aménagement des postes de travail, d'aide à la vie quotidienne des personnes handicapées et de formation des correspondants.

Cette journée est aussi le point de départ d'une nouvelle campagne d'information et de sensibilisation à destination de tous les agents du ministère.

L'axe de cette campagne : « **Le handicap nous concerne tous** »

L'objectif est de démultiplier ces actions à l'échelon déconcentré via plusieurs vecteurs : affiches, kakemonos, cartes « com », plaquettes...



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale / Rubrique handicap
actionsociale.mi

Elections professionnelles, le 4 décembre 2014

Le ministère de l'Intérieur participe aux prochaines élections professionnelles prévues pour l'ensemble de la fonction publique le 4 décembre 2014. Ces élections sont d'une ampleur inédite puisqu'elles concernent aussi bien la désignation des représentants du per-



sonnel dans les commissions administratives paritaires que dans les comités techniques. Promotions, avancements, mobilité, conditions de travail, organisation du ministère, tels sont les thèmes qui peuvent être abordés lors des réunions de ces instances de concertation. Tous les agents, fonctionnaires et contractuels, quelle que soit leur affectation, sont appelés à voter.

Une page dédiée aux élections professionnelles a été créée sur le site Intranet de la DRH, elle comporte :

- Un espace public d'informations relatives au scrutin, ouvert à tous les électeurs.
- Un espace réservé aux référents élections professionnelles désignés dans l'ensemble des services impliqués dans l'organisation des élections.

Les élections du 4 décembre constituent le rendez-vous incontournable de l'année pour tous les agents du ministère !

>>> Pour en savoir plus

Vous avez des questions concernant les élections professionnelles ?

<http://ressources-humaines.interieur.ader.gouv.fr/index.php/elections-professionnelles>

Un site dédié :

- Des informations réglementaires et logistiques sont disponibles sur le site Intranet :
- Un formulaire de contact est à votre disposition. Il permet de vous fournir les réponses que vous n'auriez pas pu trouver sur le site.
- Une foire aux questions (FAQ) reprenant les questions les plus fréquemment posées,

accessible ici.

N'hésitez pas à le consulter, des mises à jour sont publiées quotidiennement.

Concours de talents « Dessine donc le logo de la DSIC »

La DSIC organise un concours pour choisir son logo. On aurait pu vous demander d'écrire (et d'interpréter) l'hymne de la DSIC mais rassurez-vous, c'est à vos talents de graphiste que fait appel le défi qui vous est proposé en cette rentrée 2014 ! La date limite de participation est fixée au jeudi 20 novembre 2014. Vous pouvez retrouver toutes les instructions nécessaires sur le site de la DSIC.



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de la DSIC : <http://dsic.sg.mi/>

Les propositions de logo sont à adresser à communication-dsic@interieur.gouv.fr dans un courriel ayant pour objet « CONCOURS/Proposition de logo DSIC ».

Rencontre de la sécurité 2014



Du mercredi 8 au samedi 11 octobre, policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers et agents de la sécurité civile vont à la rencontre du public. Au programme, surtout en France : présentation des métiers et de leurs coulisses, démonstrations, prévention des accidents domestiques et des accidents de la route, interventions en milieu scolaire et plus encore !

Pour la 2^{ème} édition des Rencontres de la sécurité, l'objectif du ministère de l'Intérieur reste le même : rapprocher les forces de l'ordre, les spécialistes du secours et de la gestion de crise de la population.

Sur leur lieu de travail et sur les lieux de vie (marchés, centre-ville, centres commerciaux), les agents expliquent leur métier et répondent aux questions.

Chaque département propose un programme, en fonction de ses spécificités. Il peut prendre les formes suivantes :

- prévention des accidents ;
 - conférences et débats ;
 - villages de stands et démonstrations ;
 - interventions dans les milieux scolaires et associatifs.
- Pour mieux nous connaître... Faisons connaissance !

>>> Pour en savoir plus

Pour informer le public des programmes partout en France :

le site interieur.gouv.fr mettra en ligne, sur une page dédiée à l'événement, une carte de France :

<http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Les-Rencontres-de-la-securite-2014>

Les médecins inspecteurs régionaux de la Police nationale réunis à la DRCPN



Le 10 septembre 2014, les médecins inspecteurs régionaux (MIR) de la Police nationale et leurs adjoints ont été conviés à participer à la traditionnelle réunion de rentrée, organisée à la direction des ressources et des compétences de la Police nationale (DRCPN) par le service médical statutaire et de contrôle (SMC). La réunion a été ouverte par Philippe

Leraître, sous-directeur de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel de la Police nationale, qui a présenté l'ensemble des dispositifs mis en place depuis près de deux ans dans le domaine de la prévention des risques psychosociaux et de la prévention du suicide. Il a notamment été souligné l'importance qui doit s'attacher à l'échange d'informations en la matière, dans le respect bien compris du secret médical et du caractère confidentiel de certaines d'entre elles.

Le projet de Guide santé et sécurité au travail dans la Police nationale a également été présenté. Il a été précisé pour l'occasion qu'il constituerait un outil pédagogique, composé d'une trentaine de fiches pratiques réservées prioritairement aux chefs de service de police, destiné à rappeler comment s'effectuent les

accompagnements des collectifs de travail ou les prises en charge individuelles et qui préciserait les missions de chacun des acteurs du réseau de soutien. A l'issue d'un temps d'échange avec les médecins inspecteurs régionaux du périmètre police, la réunion s'est poursuivie sous le pilotage du médecin chef de la Police nationale, le docteur Claude Gonzalez, afin de faire le point sur des dossiers techniques du service médical statutaire et de contrôle de la Police nationale. Ces réunions, indispensables à une bonne structuration du service se tiendront à un rythme bimestriel, en présence du sous-directeur afin de permettre la transversalité nécessaire entre les différents acteurs de l'administration et le service médical de contrôle de la Police nationale.

Séminaire des médecins de prévention du ministère de l'Intérieur

Le service de médecine de prévention du ministère de l'Intérieur a pour rôle de prévenir toute altération de la santé des agents, dans le cadre des obligations de l'État employeur. Il relève de la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel/DRH/SG et a une vocation transversale s'exerçant sur tous les périmètres du ministère en s'appuyant sur un réseau de 9 médecins coordonnateurs régionaux et 223 médecins de prévention. Les 6 et 7 novembre 2014, ils seront réunis sur le site de Noisy-le-Grand.

Santé

Dépistage du cancer du sein : Octobre rose

1 femme sur 8 risque de développer un cancer du sein. Chaque année, le dépistage précoce permet de sauver des milliers de vie. Le dépistage du cancer du sein, organisé par les pouvoirs publics, est généralisé sur l'ensemble du territoire depuis 2004. Il concerne les femmes âgées de 50 à 74 ans, invitées à se faire dépister tous les deux ans (mammographie avec double lecture et examen clinique des seins), sans avance de frais.



A l'occasion d'« Octobre rose », mois dédié au cancer du sein, l'Institut national du cancer (INCA) et le ministère chargé de la Santé mettent en place, en lien avec les régimes d'assurance maladie, un dispositif visant à donner aux femmes âgées de 50 à 74 ans une information détaillée et accessible sur le dépistage du cancer du sein, afin de les accompagner face à cette démarche importante.

En octobre 2014, l'association « Le Cancer du Sein, parlons-en ! » propose sur son site différents outils de communication et permet de poser des questions directement à un médecin oncologue, du 1^{er} octobre au 15 novembre.

Convaincre les femmes du rôle primordial du dépistage précoce et faire progresser la recherche, telle est la vocation de cette campagne.



>>> Pour en savoir plus

La campagne d'information du mois d'octobre : <http://www.cancerdusein.org/octobre-rose/octobre-rose>
Site de l'Institut contre le cancer : <http://www.e-cancer.fr/depistage/depistage-du-cancer-du-sein/espace-grand-public>

Bien dormir, mieux vivre : pourquoi est-il important de dormir suffisamment ?

La réduction du temps de sommeil est un comportement répandu pour de nombreuses raisons dans nos sociétés. En moyenne, nous dormons 1 heure 30 de moins qu'il y a cinquante ans. Cette activité biologique qui occupe le tiers de notre temps est pourtant essentielle : nous y puisons notre énergie et elle nous permet une bonne santé et une bonne vigilance.

Un bon sommeil est essentiel

Certaines études ont mis en valeur, sans l'expliquer entièrement, l'influence d'un sommeil de qualité sur le risque cardiovasculaire. Une durée insuffisante de sommeil a été associée à une incidence accrue de surpoids et d'obésité, d'hypertension, de diabète et d'élévation des triglycérides. On sait maintenant que le manque répété de sommeil peut avoir des conséquences néfastes : prise de poids, diabète, maladies cardiovasculaires, hypertension artérielle, troubles gastro-intestinaux, infections virales, dépression, mal de tête, baisse de motivation, difficultés d'apprentissage, décrochage scolaire, soucis professionnels, sans oublier la somnolence au volant, première cause d'accidents sur autoroute. On estime entre 7 et 8 heures un sommeil normal. La qualité du sommeil est également importante, l'anxiété causant des insomnies aiguës qui peuvent devenir chroniques. La fatigue du lendemain et le stress qu'entraîne l'angoisse de ne pas être à la hauteur de ses tâches sont souvent compensées par une consommation excessive d'excitants (café, alcool, cigarettes) et du grignotage tout à fait néfastes pour notre santé cardiovasculaire.

Comme dans nos conseils précédents sur le stress, rappelons qu'il est indispensable d'identifier les causes d'une anxiété qui troublerait chroniquement notre sommeil et d'essayer de la maîtriser : faire le vide dans sa tête afin de ne pas raisonner sur ses peurs, pratiquer des techniques de relaxation, de pensée positive.



L'Inpes propose dans sa brochure « Bien dormir, mieux vivre : le sommeil c'est la santé ! » quelques portraits, situations et conseils pour aider à obtenir un bon sommeil et alerter sur les erreurs à éviter. Elle donne des conseils adaptés à chaque profil de dormeur (couche-tôt, lève-tard, gros ou petit dormeur, travailleur en horaires décalés, etc.) pour restaurer un sommeil suffisant et de bonne qualité. Elle comprend 6 chapitres : Besoins et rythmes, Sommeil et environnement, Sommeil et travail, Comportements, modes de vie, Respecter son sommeil, Quand faut-il consulter ?

Gérer son sommeil, c'est aussi :

- adopter des horaires de lever et de coucher réguliers, en se levant tous les jours à la même heure (y compris le week-end) pour une meilleure synchronisation du rythme veille-sommeil ;
- avoir un réveil dynamique (lumière forte, étirements, petit déjeuner complet) ;
- éviter les excitants après 16 heures (café, coca, vitamine C, alcool, tabac) ;
- ne pas hésiter à faire, si le besoin s'en fait sentir, une courte sieste (entre 5 et 20 minutes) dans le début d'après-midi en fermant les yeux et en relaxant son corps ;
- enfin, ne pas résister au sommeil, le soir venu.

>>> Pour en savoir plus

Le site Internet de l'Inpes : <http://www.inpes.sante.fr/>

« Bien dormir, mieux vivre : le sommeil c'est la santé ! » [cliquer ici](#)

Le site de la Fédération française de cardiologie : <http://mafedecardio.org/un-bon-sommeil-est-essentiel-2/>

Vie pratique

114 : le numéro d'urgence par SMS pour les sourds et malentendants

En cas de situation d'urgence (blessure, noyade, accident de la route, vol, agression, incendie...), toute personne ayant des difficultés à entendre ou à parler (sourd, malentendant, aphasique, dysphasique) peut composer le 114.

Ouvert 24 h/24 et 7 j/7, ce numéro gratuit est accessible partout en France métropolitaine. Il permet d'alerter le Samu, les pompiers, la police ou encore la gendarmerie par SMS (depuis un téléphone mobile) ou par fax (un modèle pré-rempli est téléchargeable sur www.urgence114.fr). En cas d'utilisation du 114, il est très important de préciser l'endroit concerné (ville, rue, numéro, étage...) en évitant d'utiliser des abréviations. En général, le 114 répond dès l'envoi du 1er message en envoyant un accusé de réception dans les 30 secondes à 1 minute. S'il n'y a pas d'accusé de réception, il faut renvoyer un SMS ou un fax sans attendre. Une fois le SMS ou le fax réceptionné, les opérateurs des urgences nationales du 114 transmettent la demande au service d'urgence local adapté pour une intervention au plus tôt.

En 2015, ce dispositif devrait être amélioré, le futur dispositif permettant aux personnes sourdes et malentendantes de s'exprimer directement en langue des signes.

>>> Pour en savoir plus

Urgence 114 : [le 114, comment ça marche ?](#)

Ministère de l'Intérieur : [le 114, un vrai numéro d'urgence](#)

Victime d'un accident, déclarez-le !

Que se passe-t-il pour le remboursement de vos soins quand vous êtes victime d'un accident causé par un tiers ? Rien de différent, vous êtes remboursés selon le taux de remboursement habituel. En revanche, si vous le déclarez auprès de votre régime de protection sociale, ça peut changer la donne pour les frais engagés pour vos soins : la compagnie d'assurance de la personne responsable de votre accident paiera ces frais de santé. Une différence notable pour les dépenses de santé. Déclarer un accident causé par un tiers, c'est utile, c'est même indispensable !

Dès qu'elle a connaissance d'un accident, le centre de sécurité sociale se met en rapport avec le responsable ou son assureur afin de se faire rembourser tout ou partie des frais engagés (soins, indemnités journalières). Ce geste simple et citoyen évite à notre système de santé de supporter des coûts qui ne lui incombent pas. Si des soins sont nécessaires suite à votre accident, signalez au(x) professionnel(s) de santé consulté(s) ou au service d'urgences de l'établissement de soins qui vous a pris en charge, qu'il s'agit d'un accident causé par un tiers. Ce signalement est important et doit être effectué à tous les professionnels de santé consultés suite à votre accident : médecin, kinésithérapeute, infirmière, dentiste, opticien, hôpital, clinique, pharmacie pour l'achat de médicaments. Ceux-ci cocheront alors la case « Accident causé par un tiers » sur la feuille de soins papier ou électronique ou sur la facture. La prise en charge et le remboursement des frais médicaux se font dans les conditions habituelles et ce quelle que soit l'éventuelle part de responsabilité dans l'accident.



>>> Pour en savoir plus

Le portail « Ameli/Assurés »

Dépliant d'information « Je suis blessé par un tiers »

Dossier : Accident causé par un tiers

Le site Internet « Santé pratique Paris » : [Recours contre tiers, pour une juste réparation du préjudice subi](#)

AIP : assouplissement des conditions d'attribution

L'Aide à l'installation des personnels de l'État (AIP), dont les conditions d'attribution sont définies dans la circulaire du 28 août 2014, est destinée à prendre en charge une partie des frais d'installation des agents de l'État « primo-arrivants » dans la fonction publique de l'État ou affectés en zones urbaines sensibles (ZUS). Cette circulaire assouplit les conditions d'attribution en allongeant de 4 à 6 mois, à partir de la signature du contrat de location, le délai de demande de l'aide par l'agent.



>>> Pour en savoir plus

Le site Internet du Service public

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/fonction-publique/action-sociale-4>

Le site Intranet de l'action sociale : <http://actionsociale.mi>

Circulaire du 28 août 2014 relative à l'AIP

Prêt à taux zéro (PTZ+) : des évolutions prévues à partir du 1^{er} octobre 2014



À compter du 1^{er} octobre 2014, certaines dispositions concernant le prêt à taux zéro (PTZ+) sont modifiées (un décret a été publié en ce sens au Journal officiel du 6 août 2014).

Ces évolutions portent sur :

- les conditions d'attribution (plafonds de ressources fixés en fonction de la localisation et du nombre d'occupants du logement) ;
- les caractéristiques financières du prêt (prix maximum du logement, calcul du montant maximum du prêt sachant que le PTZ+ ne finance qu'une partie de l'opération immobilière et conditions de remboursement).

Le PTZ+ s'adresse aux personnes souhaitant acquérir leur première résidence principale.

En général, ce prêt sert à financer l'achat d'un logement neuf respectant un certain niveau de performance énergétique (même s'il peut parfois servir à acheter dans l'ancien).

>>> Pour en savoir plus

Le site Internet du service public

<http://www.service-public.fr/>

Vous pouvez également consulter le PTZ du ministère de l'Intérieur sur le site Intranet de l'action sociale / Rubrique : Logement

actionsociale.mi

Sécurité routière Junior, une nouvelle application ludique pour découvrir les panneaux routiers en famille

La sécurité routière propose un jeu interactif accessible gratuitement sur smartphone et tablette pour permettre aux enfants d'apprendre la signification des panneaux routiers, en ville comme à la campagne. Pour jouer, il suffit de télécharger l'application : « Sécurité routière Junior ». « Sur la route des panneaux » est un jeu d'observation destiné aux enfants de 6 à 12 ans qui voyagent en voiture. Petits, sur la route, leurs parents cherchaient les 2 CV vertes, les conducteurs barbus et les départements sur les plaques d'immatriculation. Ici, pour avancer dans le jeu, les enfants doivent repérer les panneaux de signalisation installés sur le bord des routes. Ce moment ludique mais aussi éducatif peut être partagé avec leurs aînés qui bénéficient ainsi d'une révision. L'occasion privilégiée pour les parents de parler de sécurité routière avec leurs enfants !



>>> Pour en savoir plus

Site de la sécurité routière : « Sur la route des panneaux »
<http://infolettre.securite-routiere.gouv.fr/cp-play-bac/>

Bilan positif de la semaine européenne de la mobilité, 16-22 septembre

L'éco conduite à Lumière : des formateurs de la Police nationale proposaient un test d'éco conduite sur un simulateur. Près de cent personnes sont venues s'informer ; quarante-six ont réalisé le test pour apprendre que des gestes simples d'éco conduite permettaient d'économiser en moyenne 500 € d'essence et 1 320 g de CO² pour 10 000 km parcourus !

Le vélo, un mode de déplacement éco responsable à Beauvau et Oudinot : en partenariat avec l'association « Mieux se déplacer à bicyclette », étaient proposées une sensibilisation à l'usage du vélo en ville et une opération de marquage Bicycode dont vingt agents ont profité (en cas de vol), ce numéro unique gravé sur le cadre permet d'identifier le vélo.

La voiture électrique, le véhicule de demain ? à Lumière : des chauffeurs du ministère faisaient essayer un véhicule électrique et partager leur expérience au cours d'un bref parcours. Quinze agents ont ainsi découvert les atouts d'un véhicule électrique en ville.

• **Des informations sur les enjeux et les bonnes pratiques** engagées par les services affichées à Beauvau, Lumière et Oudinot, et diffusées sur l'Intranet :

- lutter contre les émissions de CO₂ ;
- se déplacer autrement ;
- le développement de la téléconférence ;
- le parc automobile.

A l'issue de cette semaine, la réflexion se poursuit pour dégager des pistes d'action innovantes sur la question des déplacements au sein de ministère.



>>> Pour en savoir plus

Site Intranet du ministère de l'Intérieur
<http://developpement-durable.sg.mi/>

Campagne information retraite 2014

Les agents nés en 1964, 1969, 1974, et 1979 vont recevoir d'ici la fin de l'année 2014, leur relevé individuel de situation (RIS). Ce document récapitule l'ensemble des droits qu'ils ont acquis dans les différents régimes de retraite et le détail, régime par régime. Les agents nés en 1954, 1958 et 1959 recevront une estimation indicative globale (EIG), qui comportera une estimation du montant de leur future retraite à différents âges de départ, entre l'âge légal minimum et l'âge de la retraite à taux plein (sans décote). Les documents d'information retraite sont susceptibles de contenir certaines anomalies résultant soit de saisies incomplètes, soit de problèmes techniques actuellement en cours de règlement. Si vous constatez des anomalies sur votre document d'information retraite, vous êtes invités à le signaler à votre service ressources humaines qui pourra alors apporter les modifications sur votre compte individuel de retraite. Ces documents n'ayant qu'un caractère informatif et ne portent pas à conséquence sur les futurs droits à pension des fonctionnaires.



>>> Contact

Bureau des pensions et allocations
d'invalidité (BPAI) - Tél : 04 94 60.48.04
Courriel : centre-information-retraite@interieur.gouv.fr

En préfecture

La préfecture du Doubs s'est lancée, en octobre 2013, dans sa démarche de prévention du risque routier

La constitution préalable d'un groupe de travail a conduit en mai 2014 à l'organisation d'une « Semaine de la Sécurité routière » du 12 au 16 mai 2014, vaste campagne de prévention et de sensibilisation permettant d'envisager la poursuite de la démarche, à savoir la construction du Plan de prévention. Dans ce cadre, il a d'abord été élaboré un questionnaire informatique à destination des agents de la préfecture. Il permet de recenser les habitudes en matière de déplacements (trajets domicile / travail et missions). 166 agents ont répondu à cette enquête, permettant de dégager des axes de travail pour le Plan de prévention du risque routier. Dans un deuxième temps, il a été proposé aux agents de simuler l'examen du Code de la route et ainsi de se remettre à niveau. 55 agents, accompagnés d'un membre du corps préfectoral, ont participé aux trois sessions animées par un inspecteur du permis de conduire de la Direction Départementale des Territoires. Le nombre de fautes a été pour certains important et a permis la prise de conscience d'un oubli voire d'un manque des connaissances basiques.

Enfin, la semaine s'est achevée avec la projection du film documentaire de Coline Serreau, « Tout est permis », sorti en avril 2014 et tourné dans le cadre des stages de récupération de points. Deux séances ont été organisées pour les agents de la préfecture et ceux qui ont participé ont été sensibles au message véhiculé. Les agents ont été largement encouragés à participer à cette campagne de sensibilisation, et cette initiative a été particulièrement appréciée. La démarche de prévention du risque routier de la préfecture du Doubs doit être achevée le début 2015.



Préfecture
du
Doubs



>>> Contact

Préfecture du Doubs - 8 bis, rue Charles Nodier - 25035 Besançon cedex
Séverine Gauthier, chef du service départemental d'action sociale
Tél. : 03 81 25 11 70
Courriel : severine.gauthier@doubs.gouv.fr

Billetterie Disney via le site Internet de la FJM : une offre Disney destinée aux agents du MI

**Retrouvez l'offre Disney de votre ordinateur personnel
sur le site Internet de la FJM !**

Accéder en [cliquant ici](#) au site d'achat en ligne de Disney réservé aux agents du ministère de l'Intérieur.

Identifiant : **MINT**

Mot de passe : **MINT**

Ces codes étant exclusivement réservés au personnel du ministère, merci de ne pas les diffuser à l'extérieur.

Vous pouvez toujours réserver vos places via le site Intranet de l'action sociale / Rubrique « Loisirs » à partir de votre poste de travail.



>>> Pour en savoir plus

Le site Internet de la FJM

<http://www.fondationjeanmoulin.fr>

3 offres Disney

> Offre Passeport

1 passeport annuel adulte acheté = 1 passeport enfant (de 3 à 11 ans) à 49 €

Pour un achat du 15 septembre 2014 au 13 février 2015 inclus

Avantages liés à cette offre valables jusqu'au 2 novembre 2015.

Voir « En savoir plus » sur le site de réservation Disney.

Une fois le passeport acheté via le site de Disney®, vous devrez le transformer en passeport définitif au bureau des Passeports Annuels qui se situe dans le parc Disney®.

- Passeport annuel Francilien : **109 €** / adulte (au lieu de 129 €) + 49 € / enfant = 280 j. d'accès sur les 2 parcs + parking en option.
- Passeport annuel Fantasy : **139 €** / adulte (au lieu de 169 €) + 49 € / enfant = 320 j. d'accès sur les 2 parcs + parking gratuit.
- Passeport annuel Dream : **169 €** / adulte (au lieu de 209 €) + 49 € / enfant = 365 j. d'accès sur les 2 parcs + parking gratuit.



> Soirée spéciale Halloween

Soirée « spectr-aculaire » du **vendredi 31 octobre 2014 !**

Accès au parc à partir de 17 h 00 - Animations de 20 h 30 à 1 h 00 du matin.

Tarif unique adulte / enfant (dès 3 ans) : **35 €** au lieu de 41 €.

> Noël enchanté Disney

Valable pour une visite

du **13 novembre au 17 décembre 2014.**

Valable pour **un achat jusqu'au 16 décembre 2014.**

Tarif unique adulte / enfant (dès 3 ans) :

- Billet 1 jour 1 parc à **35 €**.
- Billet 1 jour 2 parcs à **48 €**.

>>> Pour en savoir plus

Le site Intranet de l'action sociale :

Rubrique Loisirs/Les partenaires privés

actionsociale.mi

Le site Internet de la FJM

<http://www.fondationjeanmoulin.fr>



Du côté de la FJM

> Offre « réservez tôt » hiver 2015 à Center Parcs

Cumuler 10 % de réduction en plus de l'offre CE (code partenaire : **CE 01 0038**) sur vos prochaines vacances.

Cette offre est valable sur des séjours réservés entre le **2 janvier et le 31 mai 2015** en réservant **avant le 04/11/2014 !**

Pour en bénéficier, il suffit d'indiquer le code avantage « **4930** ».

>>> Pour en savoir plus

Le site Internet de la fondation Jean Moulin

<http://www.fondationjeanmoulin.fr/>

T 0 820 820 097 (0,118 € TTC/min)



> Promotions voyagistes

Retrouvez tout au long de l'année les promos des voyagistes !

En plus des réductions accordées par les voyagistes en partenariat avec la FJM, retrouvez les promotions tout au long de l'année sur le site de la FJM : rubrique partenaires/voyages.

VVF ; RENOUEAU VACANCES ; AZUREVA ; LAGRANGE VACANCES ; BELAMBRA ; INTER HOME ; LOOK VOYAGE ; VACANCES BLEUES ; NEXT...

>>> Pour en savoir plus

Le site Internet de la fondation Jean Moulin

<http://www.fondationjeanmoulin.fr/>

Retrouver l'ensemble des codes donnant accès à des réductions [cliquez ici](#)



Nous vous rappelons que les offres proposées sur le site de la fondation Jean Moulin s'adressent aux agents du ministère de l'Intérieur, policiers et agents de l'administration centrale, aux agents des préfectures et aux personnels civils et militaires de la gendarmerie sans distinction d'affection géographique, et aux retraités.

Du côté de l'ANAS

Les offres sont réservées aux adhérents de l'ANAS.

- Offre permis B : 800 € au lieu de 1450 €.
- Offre permis mer ou rivière : 280 € au lieu de 530 €.
- Achat de véhicules : jusqu'à 40 % de remise.
- spectacle et concert : plus de 10 000 offres à l'année.
- Parc Astérix : 33 € au lieu de 46 €.
- Forest hill : 42 € par mois au lieu de 82 €.
- Théâtre : places à partir de 5 €.

>>> Pour en savoir plus

Toutes les offres sur le site Internet de l'ANAS
Rubrique « Les prestations / Les offres ANAS »

<http://www.anas.asso.fr/>



AGENDA

> Mercredi 1^{er} et jeudi 2 octobre 2014 : journées annuelles de l'association nationale des inspecteurs santé et sécurité au travail à Rennes

Elles rassemblent les ISST venus de nombreux départements ministériels sur les thèmes : RPS, la co-activité, la responsabilité pénale des employeurs publics au centre de la Hublais à Cesson-Sévigné (35).

www.anisst.fr

> Mardi 7 octobre 2014, CHSCT du Secrétariat général

En salle des Commissions (Immeuble Lumière) à 14 h 30.

> Du mercredi 8 au samedi 11 octobre 2014, 2^{ème} rencontre de la sécurité intérieure

> Vendredi 10 octobre 2014 : lancement de la campagne de vaccination anti-grippale 2014

La nouvelle campagne de vaccination contre la grippe saisonnière se déroulera du 10 octobre 2014 au 31 janvier 2015. Plus de 10 millions de personnes à risque de grippe sévère seront invitées à se faire vacciner.

Se vacciner contre la grippe est un geste simple. Il permet de vous protéger, de limiter la propagation du virus.

Une campagne de vaccination gratuite est organisée en administration centrale et en services déconcentrés.

Plus d'informations prochainement sur le site Intranet de l'action sociale.

actionsociale.mi

> Mardi 14 octobre 2014, CHSCT central des préfectures

En salle des Commissions (Immeuble Lumière) à 14 h 30.

> Du lundi 27 octobre au vendredi 7 novembre 2014 : journée européenne de la dépression

Partout en France, des événements vont être organisés afin de sensibiliser le public sur les troubles dépressifs.

www.france-depression.org

> Jeudi 6 et vendredi 7 novembre 2014 : séminaire de la médecine de prévention

A Noisy-Le-Grand.

> Novembre/décembre 2014 : actions de prévention sur les troubles musculo-squelettiques (TMS) sur les sites : Beauvau, Lognes, Nanterre et Oudiot

SDASAP/DRH

>>> Départ

> Stéphanie Fradelin,

secrétaire à la SDASAP, a été affectée à la direction des ressources humaines au ministère de la Justice.



>>> Arrivées

> Antonella Gliozzo,

secrétaire auprès de la sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel.



> Béatrice Mouton,

chargée de mission (QVT) auprès de la sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel.



SDASAP/DRCPN

>>> Arrivée

> Arnaud Mensah

a pris ses nouvelles fonctions en qualité de chef de la section attributions et réservations de logements au bureau de l'accompagnement social.

